

**Procès-verbal**  
**de l' Assemblée générale extraordinaire**  
**de**  
**ASSOCIATION CLUB DU CHALET BLANC**  
**tenue le 27 juillet 2023**  
**Hôtel W, Verbier**

---

M. Guy de Blonay préside cette assemblée générale extraordinaire (l'"**AGE**") et désigne Mme Michelle Goussen comme secrétaire et scrutatrice, ce qu'elle accepte.

### **1. Contrôle des présences**

Le président contrôle la liste de présence signée par les membres présents, qui comprend également la liste des membres représentés par procuration.

Le Président constate que cette AGE a été régulièrement convoquée 15 jours à l'avance conformément aux statuts et que le quorum prévu à l'article 16 desdits statuts est atteint (1/10 des membres présents), puisque 36 membres, ainsi que certains époux, épouses et partenaires sont physiquement présents et que 120 membres sont représentés par procuration. Par conséquent, cette AGE peut valablement délibérer et trancher sur les points à l'ordre du jour.

Aucune objection n'est formulée à l'encontre de ces déclarations.

Alex Hoffmann, président de l'association, fait un bref discours introductif et passe la parole au président.

Le président passe directement au point suivant de l'ordre du jour.

### **2. Approbation de la conclusion d'un contrat de bail pour la location du 1er étage avec terrasse et d'une partie du sous-sol du bâtiment 123 situé sur la Place Centrale à Verbier, Commune du Val de Bagnes.**

Le président décrit brièvement l'objet du vote, à savoir l'emplacement du Chalet Tzi, les avantages qu'il apportera aux membres et les principaux termes du contrat de bail.

Le président rappelle qu'une réunion Zoom a été organisée le 19 juillet 2023 afin que les membres puissent poser toutes les questions qu'ils avaient concernant le projet. Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé/distribué à tous les membres (y compris ceux qui n'ont pas assisté à la réunion) 48 heures avant cette AGE.

Compte tenu de toutes les réponses déjà fournies par le comité (plus de 41), ainsi que de toutes les informations fournies avec l'invitation à l'AGE, le Président demande aux membres de ne pas poser de questions pour lesquelles les réponses ont déjà été fournies et incluses dans le procès-verbal de la réunion ou dans l'invitation à cette AGE.

Cela étant dit, et à moins qu'un membre n'ait d'autres questions concernant le bien à louer potentiellement à l'association, le président propose de voter, et rappelle à l'AGE que la décision est prise à la majorité des membres présents et représentés conformément à l'article 19 des statuts, ce qui signifie que tout membre qui s'abstiendra aura en fait voté contre le projet en ce qui concerne le résultat du vote.

**Procès-verbal**  
**de l' Assemblée générale extraordinaire**  
**de**  
**ASSOCIATION CLUB DU CHALET BLANC**  
**tenue le 27 juillet 2023**  
**Hôtel W, Verbier**

---

Certains membres prennent la parole pour exprimer de leur souhait d'obtenir des projections financières plus précises et débattent du contenu-type d'un *business plan*. Le président renvoie aux réponses déjà fournies à ce sujet dans le compte rendu de la réunion Zoom.

La question soumise au vote de l'AGE est la suivante :

*Approuvez-vous que le Comité conclue un contrat de bail pour la location du 1er étage avec terrasse et une partie du sous-sol du bâtiment 123 situé sur la Place Centrale à Verbier, Commune du Val de Bagnes aux conditions générales suivantes :*

- *loyer annuel de CHF 150'000 (hors frais accessoires) pour la période de location initiale ;*
- *période de location initiale de 5 ans, avec droit de sortie pour l'Association Club du Chalet Blanc après 5 ans ; et*
- *droit d'option unilatéral pour l'Association Club du Chalet Blanc de prolonger le bail pour des périodes supplémentaires (25 puis 45 ans).*

Le Président constate que l'assemblée générale approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat de bail par le Comité, la totalité des 36 membres physiquement présents et des 120 membres représentés par procuration votant en faveur de cette approbation.

Le Président remercie les membres présents de leur confiance.

### **3. Divers**

Aucune autre question n'est soulevée.

Le Président clôture cette AGE à 17h47.

---

Monsieur Guy de Blonay  
Président de la réunion

---

Michelle Goussen  
Secrétaire de la réunion